

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2024

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	15	18
Date convocation 20/03/2024		
Date d'affichage 20/03/2024		
N° Délibération 2024-02-11-1		
Secrétaire Séance Olivier CLEMENT		

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 26 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, M. Jacques CAUNAN, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, M. Guy ATTIGUI, M. Julien HURARD, M. Christophe CAVARD.

Absents représentés : Mme Séverine PEUCHERET (pouvoir à Mme Fanny CABOT), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Gérard BONNEAU), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à M. Christophe CAVARD).

Absents non représentés : Mme Marie-Françoise VALMALLE, Mme Muriel BONNEAU, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, Sandra ROLLET, Mme Hélène GILET, exerçant des fonctions aux sein d'associations ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Mme Amandine BRUNEL, M. Jérôme MAURIN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Subventions communales 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-11,

Vu le budget primitif 2024 de la ville d'UZÈS,

Vu l'avis de la Commission du Sport en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission de la Culture en date du 20 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des Affaires scolaires en date du 20 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des Affaires sociales en date du 20 mars 2024,

Considérant l'intérêt pour la ville d'UZÈS de soutenir les associations et de maintenir constante l'enveloppe des subventions communales allouées,

Mme Marie-Françoise VALMALLE, Mme Muriel BONNEAU, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, Sandra ROLLET, Mme Hélène GILET ne prennent pas part au vote du fait de leur investissement au sein de bureaux d'associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Valide l'octroi des subventions communales 2024, sous l'intitulé « A – SPORT »,
- Valide l'octroi des subventions communales 2024, sous l'intitulé « B – ENSEIGNEMENT »,
- Valide l'octroi des subventions communales 2024, sous l'intitulé « C - SOCIAL »,
- Valide l'octroi des subventions communales 2024 sous l'intitulé « G – CONTRAT DE VILLE ».

Le secrétaire de séance,
Olivier CLEMENT




Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le : **4 AVR. 2024**
et publication sur le site de la ville le : **4 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE
Le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213003346-20240326-DCH_24_02_1